

LA VIE ECONOMIQUE

- [Chômage, croissance, pouvoir d'achat : l'horizon s'éclaircit pour la France](#)
- [Loi travail : Martinez et El Khomri toujours en désaccord](#)
- [Auto-entrepreneur et seuils de CA : la loi Sapin 2 capote et ce serait tant mieux](#)
- [L'irrésistible ascension des auto-entrepreneurs chez les travailleurs indépendants](#)
- [Embellie sur le front de l'emploi pour les diplômés de grandes écoles](#)
- [Autocar, notaire, travail dominical... Où en est précisément la mise en œuvre de la loi Macron ?](#)
- [Pas de revalorisation en vue pour les retraites](#)
- [En 2015, les ménages ont préféré jouer les cigales plutôt que les fourmis](#)
- [Automobile : le marché européen bondit et profite grandement à Renault](#)
- [Assurance chômage : le gouvernement proroge les règles actuelles... et charge le Medef](#)
- [La BCE craint une "génération perdue" sans réformes rapides](#)

FISCALITE

- [La Cour des Comptes veut taxer davantage la consommation d'alcool](#)
- [Fraude à la TVA : le gouvernement impose de nouvelles règles](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Inondations : l'URSSAF Ile-de-France aide les entreprises touchées](#)
- [SNCF : la CGT-Cheminots ne signe pas l'accord sur le temps de travail](#)
- [Kerviel : le parquet requiert le rejet de la demande de dommages-intérêts de 4,9 milliards de la Société générale](#)

LA VIE DES REGIONS

- [Bordeaux-Lac : travail illégal sur le chantier de l'Urssaf](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Institut Montaigne : Réanimer le système de santé](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Chômage, croissance, pouvoir d'achat : l'horizon s'éclaircit pour la France

Le 16/06/16, l'**Insee** a publié sa note de conjoncture pour juin. Il en ressort que « *la reprise s'auto-entretient dans la zone euro* », que, si les facteurs favorables du premier trimestre en France s'estomperont au deuxième trimestre, l'activité restera solide et enfin qu'une embellie est à prévoir sur le front de l'emploi.

01)- L'**Insee** prévoit, d'ici la fin 2016, que **le taux de chômage** devrait baisser en France de 0,4 point, s'établissant à 9,5 % de la population active en métropole, 9,8 % si l'on inclue l'outre-mer. Une baisse non vue depuis 2007, dont les causes seraient : **a)** une accélération des créations d'emplois salariés dans le secteur marchand (+ 139 000 postes), « *à la faveur d'une croissance en hausse (+ 1,6 % attendu en 2016, après 1,2 % en 2015)* » ; **b)** le plan de 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de ce plan n'étant plus alors considérés comme chômeurs. Grâce à ce plan, le taux de chômage baisserait de 0,1 point (un quart de la baisse anticipée) ; **c)** le CICE et le Pacte de responsabilité qui devraient engranger un surplus de 55 000 emplois ; **d)** la nouvelle aide à l'embauche pour les PME qui, entrée en vigueur début 2016, devrait créer environ 40 000 postes, « *essentiellement concentrés sur le second semestre* ».

02)- Au total, **l'emploi** progresserait de 210 000 postes en 2016. Les facteurs positifs quant à l'amélioration de la situation de l'emploi privé : **a)** le secteur tertiaire (+ 158 000 emplois) ; **b)** l'intérim (+ 18 000), « *qui profitera au 2^e trimestre des recrutements réalisés dans le cadre de l'Euro 2016 de football* » ; **c)** la construction qui devrait « *stopper l'hémorragie* » (- 4 000 postes), « *après les quelque 200 000 destructions observées depuis la crise de 2008* ». De leur côté, les créations d'emplois non marchands devraient « *ralentir* » (+ 38 000, après + 47 000 en 2015), du fait de « *la contraction du nombre d'emplois d'avenir* ». L'**Insee** précise qu'au total, l'emploi devrait, tous secteurs confondus (marchand, non marchand, agricole et non salarié), augmenter de 210 000 postes pour l'année 2016.

03)- **La prévision de croissance** de l'Institut s'élève à 1,6 % (après 1,2 % en 2015). Un facteur déterminant : le niveau inédit de l'investissement des entreprises (+ 4,7 % en 2016).

Dorian Roucher, chef de la division synthèse conjoncturelle à l'**Insee** : « *Cette hausse est favorisée par des perspectives de demande et des conditions de financement favorables et le redressement du taux de marge des entreprises* ». Le PIB (produit intérieur brut) devrait augmenter de 0,3 % au troisième trimestre et de 0,4 % au quatrième. **Vladimir Passeron**, chef du département de la conjoncture à l'**Insee** : « *La nature de cette croissance change : les stimulus étaient surtout externes en 2015, en 2016 les ressorts de la croissance sont surtout internes, notamment parce que la reprise de l'activité se diffuse à l'emploi, et que de ce fait, elle s'auto-entretient* ». Pour rappel, la prévision de croissance du gouvernement est de 1,5 % sur l'ensemble de l'année.

04)- Grâce au chauffage et à l'Euro 2016, **la consommation des ménages**, à + 1 %, poursuit son rebond. En 2016, elle devrait progresser de 1,6 % (contre 1,5 % en 2015). Le pouvoir d'achat des Français devrait poursuivre sa hausse à « *un rythme soutenu* » (+ 1,7 %, après + 1,6 % en 2015). Ce malgré la légère reprise de l'inflation (+ 0,7 % fin décembre 2016, en raison de la légère remontée des prix du pétrole).

05)- L'activité dans l'Hexagone connaît un frein majeur : **le commerce extérieur**, qui devrait contribuer « *négativement à la croissance à hauteur de 0,7 point de PIB* ». **M. Roucher** : « *Depuis trois trimestres, les exportations marquent le pas avec la dissipation progressive des effets de la baisse de l'euro et la faiblesse persistante de la demande en provenance des pays émergents* ».

05)- Des incertitudes, liées au « **Brexit** » existent. **L'Insee** : « *Le scénario retenu suppose un maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne à l'issue du référendum du 23 juin. [...] Une victoire du 'Brexit' conduirait à un surcroît d'incertitude quant au nouveau partenariat commercial entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, qui serait d'autant plus forte si elle s'étendait à la question de l'unité européenne. Cette incertitude contribuerait à un attentisme accru des investisseurs européens* ».

[Retour au sommaire](#)

Le ministre des Finances, **Michel Sapin**, a réagi à ces prévisions dans un communiqué : « *Les efforts accomplis par les Français et la politique conduite par le gouvernement portent leurs fruits depuis désormais plusieurs trimestres. [...] Ces prévisions nous incitent à continuer à mettre en œuvre nos politiques de soutien à l'activité, à l'emploi et au pouvoir d'achat* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/06/16/20002-20160616ARTFIG00168-chomage-croissance-pouvoir-d-achat-l-horizon-s-eclaircit-pour-la-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 06/06/2016, AFP agences)

● **Loi travail : Martinez et El Khomri toujours en désaccord**

Le 17/06/16, une rencontre a eu lieu entre Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, et Myriam El Khomri, ministre du Travail. Il en ressort, selon **M. Martinez**, que « *les désaccords se sont confirmés* » sur les points suivants : « *la question du respect de la hiérarchie des normes, des licenciements économiques, de la médecine du travail, du référendum* ». **M. Martinez** a ajouté : « *Il faut retirer ou réécrire ces articles* ». Le secrétaire général de la CGT a estimé qu'il n'y avait « *aucune raison* » d'annuler les journées de mobilisation des 23 et 28 juin, malgré comme le note **La Croix** « *les menaces d'interdiction proférées par Manuel Valls et François Hollande* ». Pour sa part, **Mme El Khomri** a acté ces « *désaccords qui ne sont pas nouveaux* ». Mais la ministre pense qu'il y a eu un échange constructif, « *argumenté, sur cette primauté que nous entendons donner à l'accord d'entreprise. [Il est] important [d'avoir] renoué le dialogue avec la CGT. [Je vais désormais] regarder attentivement [les propositions remises par la CGT]* ». Cependant, elle a confirmé que le gouvernement n'entendait pas retirer les articles qui gênent la centrale syndicale, notamment l'article 2 qui concerne les accords d'entreprise. **Mme El Khomri** : « *Enrichir le texte oui, mais sans en dénaturer la philosophie, c'est très clair de ce point de vue là, et notamment la primauté de l'accord d'entreprise en matière de temps de travail* ». **Du côté de la droite**, les sénateurs ont réécrit une partie du projet de loi, ce qui ne devrait pas « *calmer Philippe Martinez* » car le Sénat a, entre autres, prévu la suppression de la durée légale du travail.

http://www.la-croix.com/Economie/Social/Loi-travail-Martinez-et-El-Khomri-toujours-en-desaccord-2016-06-17-1200769481?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_content=20160617&utm_campaign=newsletter_crx_alert&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 17/06/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Auto-entrepreneur et seuils de CA : la loi Sapin 2 capote et ce serait tant mieux**

Michel Sapin, ministre des Finances, a dit non à la proposition d'**Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, qui voulait tripler les plafonds de chiffre d'affaires pour les auto-entrepreneurs. Ce sera finalement un doublement des seuils sur une période de deux ans. **Le point sur le statut des auto-entrepreneurs** après l'examen des députés : les seuils de base ne changent pas (82 200 euros pour les activités de vente de biens et 32 900 euros pour les activités de service), la tolérance en cas de dépassement non plus (respectivement 90 300 euros et 34 900 euros, « *sachant que l'administration applique toujours le "prorata temporis"* »). **Les réactions des représentants des auto-entrepreneurs.** **François Hurel**, président de l'Union des auto-entrepreneurs : « *La bascule vers le régime réel continuera à s'appliquer avec un effet guillotiné. [...] La hausse des seuils n'avait pas été pensée jusqu'au bout. On pouvait continuer à bénéficier des régimes micro-fiscal et micro-social pendant deux ans, mais sans la franchise de TVA (la France étant contrainte, en la matière, par un plafond européen, ndlr). Or, l'intérêt du régime de l'auto-entrepreneur, c'est que c'est un tout* ». La solution que préconisait M. Hurel : un lissage sur deux ans, avec doublement permis en année 2, et moitié du doublement en année 3. **M. Hurel** : « *Une façon de ne pas laisser l'impression aux auto-entrepreneurs qu'ils sont dans un autre monde, mais plutôt que, si on les aide au début, le but est de les faire grandir* ». La Fédération des auto-entrepreneurs (FAE) se félicite, elle, que la mesure ait été abandonnée. **Grégoire Leclerc**, représentant la FAE : « *Elle n'aidait en rien les entreprises à se développer. La troisième année, on était de toute façon obligés de revenir en-dessous du seuil de base, pour ne pas*

basculer dans le régime réel. Tout ce que cela pouvait apporter, c'est l'augmentation de la fraude. Avec des gens qui auraient encore plus facturé au noir pour rester sous les plafonds ». M. Leclerc est favorable à une modification des plafonds. Pour lui, le montant idéal du plafond se porterait à 50 000 euros « pour tous », avec franchise en base de TVA. Ce qui entrainerait une négociation avec Bruxelles. **M. Leclerc** : « Entre 30 000 et 45 000 euros, vous gagnez trop pour être auto-entrepreneur, mais pas assez pour vous en sortir convenablement au régime réel. [...] Résultat, aujourd'hui, beaucoup de gens se mettent en auto-entrepreneurs pour facturer leur activité jusqu'aux seuils, et pour le reste, font du black ». **Les mesures** : **a)** Le régime micro sera ouvert, le 13/06/16, aux EURL qui respecteront les plafonds de chiffre d'affaires de la micro-entreprise ; **b)** Les entrepreneurs « ayant choisi un régime réel d'imposition pourront décider chaque année de rester sur cette option ou de revenir au forfait micro. Actuellement, l'option "réel" peut être réactivée ou désactivée tous les deux ans seulement ». **c)** Le stage préalable à l'installation pour les auto-entrepreneurs exerçant à titre principal une activité artisanale pourra s'effectuer après l'immatriculation. **M. Hurel** : « C'est une bonne avancée, mais je vais essayer de convaincre les sénateurs de repousser carrément ce stage au moment du franchissement des seuils et de la bascule au réel. C'est là qu'un chef d'entreprise a besoin d'apprendre des choses sur le droit des sociétés ou le droit du travail. Avant, cela ne lui sert pas à grand-chose » ; **d)** Pourront être dispensées de stage les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise d'au moins trente heures par un réseau d'aide à la création d'entreprise ; **e)** Les auto-entrepreneurs auront un an, à partir de la création de leur activité, « pour se mettre en conformité avec l'obligation de double compte bancaire ».

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/auto-entrepreneur/auto-entrepreneur-et-seuils-de-ca-la-loi-sapin-2-capote-et-ce-serait-tant-mieux_1802414.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 15/06.2016, Marianne Rey)

[Retour au sommaire](#)

● L'irrésistible ascension des auto-entrepreneurs chez les travailleurs indépendants

D'après le RSI (régime social des indépendants), les auto-entrepreneurs seront majoritaires en 2020 parmi ses 2,8 millions de cotisants. Sept ans après la création de ce statut en août 2015, on comptait 1,1 million d'auto-entrepreneurs en France (39 % des cotisants du RSI). **Par professions** : ils devraient être majoritaires dans les professions libérales dès la fin 2017 ; au printemps 2018 chez les artisans ; à l'automne 2024 chez les commerçants. La progression des effectifs du RSI devrait être de 7 % par an d'ici à 2020 (contre une régression de 2,5 % par an pour les autres indépendants). On notera une des caractéristiques de la réalité des auto-entrepreneurs : leurs revenus sont limités. **Les Echos** : « Leur chiffre d'affaires est plafonné à 82 200 euros par an s'ils vendent des marchandises, et à 32 900 euros s'ils sont prestataires de services ». Ce qui se traduit concrètement par le fait que 90 % d'entre eux gagnent moins que le SMIC (contre 40 % qui restent en dessous de ce seuil chez les autres indépendants). En 2014, le revenu moyen d'un auto-entrepreneur au RSI était de 4 900 euros par an (un tiers de ces déclarants n'enregistrant aucun chiffre d'affaires). Cette montée en force des auto-entrepreneurs s'accompagne d'une paupérisation des affiliés au RSI. On note que, depuis 2009, le nombre des travailleurs indépendants, actifs ou retraités, bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), a progressé de 10 % par an. Pour rappel, la CMU-C est « le dernier filet de protection santé pour les plus démunis ». **Bruno Chrétien**, président de l'Institut de la protection sociale : « C'est un retour en arrière. Il y a trente ans, les cotisants au régime des commerçants avaient de faibles revenus. C'est la loi Madelin de 1994 qui a fait entrer des gérants majoritaires de SARL et changé la donne ». Du coup, le RSI se trouve devant un vrai défi (défi plus important, selon Les Echos que le développement de l'économie collaborative, comme Uber). **Stéphane Seiller**, le directeur général du RSI : « Les revenus de 60 % de nos affiliés sont inférieurs au SMIC et les trois quarts sont des entrepreneurs isolés, sans salarié à leurs côtés. Or on leur demande de payer leurs cotisations au premier euro avec un taux de prélèvement de 45 % de leurs revenus nets, soit l'équivalent de la dernière tranche du barème des impôts. [...] Pour eux, nous sommes le premier collecteur public, ce qui peut expliquer un certain ressentiment ».

La demande de protection sociale des auto-entrepreneurs est importante. Certains d'entre eux ont créé leur auto-entreprise pour ne plus être au chômage, ils attendent le même degré de sécurité qu'avec le régime de base. En conséquence de quoi le RSI a réformé son assurance-vieillesse. **Les Echos** : « *La protection offerte aux indépendants est devenue très comparable à celle des salariés. Mais il n'existe pas d'assurance-chômage et les prestations accident du travail et maladies professionnelles sont moins généreuses. Cela restera vrai tant qu'il n'y aura pas de financement disponible* ».

http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211040706589-lirresistible-ascension-des-autoentrepreneurs-chez-les-travailleurs-independants-2007662.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20160620-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : www.lesechos.fr du 20/06/2016, Solveig Godeluck)

● Embellie sur le front de l'emploi pour les diplômés de grandes écoles

Le 15/06/16, la **Conférence des grandes écoles** a publié son enquête annuelle (réalisée par l'ENSAI auprès de 55 000 ingénieurs et managers fraîchement diplômés de master). Il en ressort qu'on entrevoit une amélioration du marché du travail pour les jeunes diplômés.

01)- Six mois après la fin des études, 65,2 % des ingénieurs et 74,1 % des managers sont en activité professionnelle (contre respectivement 63,8 % et 73 % l'année précédente).

02)- Le taux net d'emploi : il est en augmentation pour la première fois depuis 2012 (83,1 %, contre 80,6% pour la promo 2014 en 2015). Le taux de jeunes diplômés (bac + 5) qui cherche un emploi est en baisse de près de deux points (14,6 %). Signalons que 77 % des diplômés 2015 en emploi sont embauchés en CDI (+ 3 points sur un an). Ainsi, la part de CDI repasse au-dessus de la barre des 75 %, sans cependant retrouver le niveau d'avant-crise. **Nb** : Il existe des disparités selon le sexe, 27,6 % des femmes entrent sur le marché du travail en CDD, contre 15,3 % des hommes. Autre indicateur de la stabilité de l'emploi proposé aux jeunes : après une lente érosion depuis 2012, le taux de diplômés ayant le statut cadre se stabilise cette année, à 85,4 %. **Peter Todd**, directeur d'HEC : « *Les écoles ont misé sur l'expérience professionnelle, avec les stages, la césure, l'apprentissage. Cette étude montre que nous avons raison et que ces expériences de terrain améliorent l'insertion professionnelle des diplômés. [...] L'amélioration de la conjoncture économique est également un facteur certain d'amélioration des conditions d'entrées sur le marché du travail* ». Niveau salaires, ces derniers sont en hausse. Si l'on a observé, pour 2013 et 2014, un tassement, là où évoluent 84 % des jeunes diplômés, ils ont retrouvé leur niveau d'il y a quatre ans en France. Les managers : ils perçoivent en moyenne, à leur sortie d'école, 34 349 euros brut hors primes (+ 1 122 euros) ; les ingénieurs : 33 291 euros (+ 363 euros). **François Jouanjeau**, directeur général de la CGE : « *Ce n'est pas encore le niveau que nous avons connu, mais on peut dire que ça va mieux* ».

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160615.CHA0553/embellie-sur-le-front-de-l-emploi-pour-les-diplomes-de-grandes-ecoles.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160615](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160615.CHA0553/embellie-sur-le-front-de-l-emploi-pour-les-diplomes-de-grandes-ecoles.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160615)

(Source : www.challenges.fr du 15/06/2016, Laure-Emmanuelle Husson)

[Retour au sommaire](#)

● Autocar, notaire, travail dominical... Où en est précisément la mise en œuvre de la loi Macron ?

Le 14/06/16, **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, a fait un troisième bilan de la loi pour la Croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques auprès de parlementaires ayant travaillé dessus. Sur les 86 décrets nécessaires à la mise en œuvre de la loi, 81 sont « *prêts ou déjà publiés* ». **Le bilan** : **01)- L'ouverture du transport par autocar** : Plus d'un million de passagers ont utilisé ce moyen de transport, qui a créé près de 250 emplois au premier trimestre 2016 (source : Arafer, régulateur du rail et de la route). Par rapport au trimestre précédent, la fréquentation est en hausse de 69 % (1 081 300 passagers transportés). **Bercy** : « *En 10 mois, plus de 3 millions de passagers ont été transportés et 1 500 emplois créés* ». **02)- L'ouverture des commerces le dimanche et en soirée**. Ont été créées des Zones touristiques internationales (Paris et région parisienne, Nice, Cannes, Saint Laurent du var...). Sont sur la liste d'attente : Dijon, Antibes, La Baule. Des enseignes (BHV, Darty, Marionnaud, Etam, Sandro, Maje, Zara...) ont signé des accords d'ouvertures dominicales. Chez d'autres, des syndicats s'y opposent (Le Printemps, les Galeries

Lafayette). **Bercy** : « [Sur les Champs-Élysées,] la dynamique suscitée par l'ouverture en soirée, désormais autorisée comme le dimanche, a conduit les commerçants à rendre le wifi gratuit sur l'avenue ». La fréquence d'ouverture le dimanche par décision du maire : elle est en hausse pour 43 % des 70 plus grandes villes de France. Ainsi, Lille est passé à 8 dimanches ouverts en 2016 (contre 5 en 2015), Montpellier et Toulouse à 7 dimanches en 2016 (contre 5 en 2015). D'après le ministère de l'Economie, plusieurs milliers d'emplois ont été créés par l'ouverture le dimanche (sans plus de précisions). **03)- La libre installation des notaires.** L'autorité de la Concurrence a publié dans la semaine du 6 au 12 juin une carte des lieux où les notaires auront la possibilité de s'installer de façon libre dans les deux prochaines années : Paris et sa région (159 postes de nouveaux notaires), Lille (22), Rouen (23), Rennes (35), Nantes (39), Bordeaux (42), Toulouse (51), Lyon (61), Montpellier (23) et Marseille-Aubagne (35). Pour l'Autorité de la concurrence, d'ici 2018, il faut augmenter de 20 % le nombre de notaires libéraux. **L'Autorité** : « Les ministres de la Justice et de l'Économie prendront prochainement un arrêté établissant la carte définitive permettant la mise en œuvre de la réforme ». **04)- La réforme du permis de conduire.** La possibilité pour des opérateurs extérieurs de faire passer le permis de conduire est devenue effective le 13/06/16. D'ici un an, c'est plus de 2 000 centres d'examen du code qui devraient ouvrir dans toute la France (contre 560 aujourd'hui). Le prix : le passage du code coûte désormais 30 euros. En cas d'échec à l'épreuve pratique, de nouveaux frais de présentation à l'examen réclamés par les auto-écoles seront interdits. **M. Macron** : « Le délai pour passer le permis après un échec est passé de 98 à 68 jours ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/06/15/20002-20160615ARTFIG00011-autocar-notaire-travail-dominical-o-en-est-precisement-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-macron.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 15/06/2016, Marie Visot)

● Pas de revalorisation en vue pour les retraites

Pour la troisième année consécutive, les retraites vont continuer de stagner en 2016. Elles ne devraient en effet pas être revalorisées au 01/10/16, à cause de la faiblesse de l'inflation enregistrée au cours des 12 derniers mois (0 % entre août 2015 et juillet 2016). C'est la **Commission des comptes de la Sécurité sociale** qui le dit dans son rapport de juin 16 : « La revalorisation des pensions de retraite devrait être nulle au 1^{er} octobre 2016 ». Il devrait en être de même pour les retraites versées par les retraites complémentaires (Arcco et Agirc), qui sont déjà gelées depuis le 01/04/13. Le 01/11/16 ne devrait pas être l'occasion d'une revalorisation, à cause de l'inflation et des difficultés rencontrées par ces régimes. A ce sujet, « l'accord signé en octobre 2015 par les partenaires sociaux prévoit pour 2016, 2017 et 2018 une revalorisation égale à l'inflation... diminuée d'un point ».

http://www.lemonde.fr/argent/article/2016/06/14/pas-de-revalorisation-en-vue-pour-les-retraites_4950038_1657007.html#

(Source : www.lemonde.fr du 14/06/2016, Nathalie Cheysson-Kaplan)

[Retour au sommaire](#)

● En 2015, les ménages ont préféré jouer les cigales plutôt que les fourmis

Le 13/06/16, l'**Insee** a rendu publique une enquête sur les dépenses de consommation des ménages en 2015. Ces dernières sont en hausse de 1,5 % par rapport à 2014 (+ 0,8 point). La consommation des ménages a été le principal moteur de la croissance en 2015, les investissements ayant été « mesurés » et le commerce extérieur « en panne » ; elle a représenté 0,8 point de PIB. Les causes : L'augmentation du pouvoir d'achat. **L'Insee** : « En valeur, le revenu disponible brut des ménages s'accroît à un rythme plus soutenu qu'en 2014 (+ 1,4 % après + 0,8 %). Cette évolution intervient dans un contexte de reflux des prix (- 0,2 % après + 0,1 %). En conséquence, après un rebond en 2014, le pouvoir d'achat accélère nettement (+ 1,6 % après + 0,7 %). C'est d'ailleurs sa plus forte hausse depuis 2009 ». Les postes de dépenses les plus dynamiques : **01)-** Les dépenses en transports, qui ont progressé en 2015, « affichant une hausse de 2,3 % en volume qui contraste avec celle, plus mesurée, observée l'année précédente (+ 0,4 %) ». La consommation en automobiles neuves et d'occasion a connu un redressement (+ 6,1 %] ; les voitures neuves (+ 4,7 % après - 0,2 % en 2014), les voitures d'occasion (+ 8,3 % après + 0,9 %). **02)-** La consommation de produits alimentaires et boissons non alcoolisées : Elle a progressé de

1,1 % en 2015 (+ 0,4 point par rapport à 2014). **L'Insee** : « *En effet, celle de pain et céréales progresse nettement (+ 2,0 % après + 0,7 %) et celle de légumes reste bien orientée (+ 1,1 %). En revanche, la consommation de fruits ralentit (+ 1,6 % en volume après + 4,7 %), pénalisée probablement par le rebond des prix. Le recul des achats de viandes et de poissons et fruits de mer se poursuit en 2015 (respectivement - 1,2 % et - 0,7 % en volume)* ». **03)**- Les dépenses liées à la culture et aux loisirs. Elles sont en hausse (+ 1,3 % en volume, après + 1,1 %). **L'Insee** : « *Le dynamisme de la consommation en services récréatifs et sportifs, en jouets et en articles pour activités de plein air et jardinage y contribue* ». La consommation des ménages en livres repart (+ 1,1 % en volume, après une baisse cumulée de 9,8 % entre 2009 et 2014). La consommation liée à la presse est en forte baisse (- 4,5 % en volume, après - 5,1 %). Les secteurs en baisse : **01)**- Les biens et services de l'économie de l'information (- 1,0 % en 2015 après - 1,6 % en 2014, un repli qui existe depuis 2009) ; **02)**- Les services de télécommunications (- 0,4 % en volume, après + 1,9 %).

[http://www.latribune.fr/economie/france/en-2015-les-menages-ont-prefere-jouer-les-cigales-plutot-que-les-fourmis-578656.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160614](http://www.latribune.fr/economie/france/en-2015-les-menages-ont-prefere-jouer-les-cigales-plutot-que-les-fourmis-578656.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160614)

(Source : www.latribune.fr du 07/06/2016, Fabien Piliu)

● **Automobile : le marché européen bondit et profite grandement à Renault**

Le 16/06/16, l'**ACEA** (Association des constructeurs automobiles européens) a publié ses statistiques officielles, qui indiquent que la France fait partie des grands marchés automobiles qui ont tiré la croissance en mai 2016 (+ 22,3 %) ; derrière l'Italie (+ 27,3 %) et devant l'Espagne (+ 20,9 %). Au total, en Europe, en mai, ont été vendues 1,29 millions de voitures (+ 16 % par rapport à mai 2015), soit une progression qui, depuis le début de l'année, frôle les 10 %. Sont attendues, pour l'année 2016, 14 millions de voitures neuves pour l'ensemble de l'Europe (contre 15,5 millions avant la crise). Les constructeurs français : avec une progression de 28,7 %, **Renault** s'octroie 10,6 % du marché européen (Renault a gagné 35,5 % et Dacia 13 %). De son côté, **PSA** (Peugeot, Citroën, DS) progresse de 18,7 % et obtient 10,5 % du marché européen.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/automobile-le-marche-europeen-bondit-et-profite-grandement-a-renault-579709.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20160616>

(Source : www.latribune.fr du 16/06/2016, avec AFP)

● **Assurance chômage : le gouvernement proroge les règles actuelles... et charge le Medef**

Le 16/06/16, **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, a pris acte de l'échec de la négociation sur l'assurance chômage et a indiqué que les règles actuelles d'indemnisation étaient prorogées au-delà du 30/06/16, de manière à ce que les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ne soient pas pénalisés. **Mme El Khomri** : « *[Le gouvernement va] assurer sans délai la continuité de l'indemnisation chômage en prorogeant la convention actuellement en vigueur au-delà du 30 juin* ». Une mesure rendue effective dès le 07/06/16 par un décret pris en Conseil d'Etat. Le gouvernement a, de plus, critiqué « *l'attitude du patronat [qui a] conduit au blocage [de la négociation]* ». **Le ministère du Travail** : « *Pour rééquilibrer les comptes du régime, des mesures ambitieuses étaient sur la table, [notamment pour lutter contre le recours] parfois abusif aux contrats très courts (près de 50 % des contrats à durée déterminée durent moins d'une semaine). Ces contrats très courts sont source de précarité pour les salariés et font peser une charge de plusieurs milliards d'euros par an sur l'assurance chômage. Une évolution de la modulation des cotisations en vigueur depuis 2013 apparaissait donc souhaitable et aurait au moins mérité d'être discutée. Les postures ont pris le pas sur l'exigence de responsabilité et la défense de ce régime paritaire* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-le-gouvernement-proroge-les-regles-actuelles-et-charge-le-medef-579950.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160617](http://www.latribune.fr/economie/france/assurance-chomage-le-gouvernement-proroge-les-regles-actuelles-et-charge-le-medef-579950.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160617)

(Source : www.latribune.fr du 17/06/2016, Jean-Christophe Chanut)

[Retour au sommaire](#)

● La BCE craint une "génération perdue" sans réformes rapides

Le 17/06/16, la **BCE** (banque centrale européenne) a mis en garde contre le risque de créer « une génération perdue » en Europe, si les gouvernements européens n'accéléraient pas les réformes structurelles nécessaires. **Benoît Cœuré**, membre du directoire de la BCE : « *Le chômage des jeunes dépasse le chômage global dans tous les pays. [...] Cela pénalise déjà l'économie car les jeunes qui veulent travailler mais qui ne trouvent pas d'emploi sont empêchés de développer leurs compétences. [...] Pour éviter de créer une génération perdue, nous devons agir rapidement* ». Avant de saluer la mise en place de réformes du travail dans différents pays, comme l'Espagne, L'Italie, Le Portugal, la Grèce ou l'Allemagne d'il y a dix ans, « où les rigidités étaient considérées comme étant particulièrement lourdes ».

M. Cœuré : « *[Mais la France, deuxième économie européenne,] est toujours à la traîne et, bien qu'une réforme du marché du travail soit actuellement en discussion, il reste à voir si celle-ci est suffisamment ambitieuse [pour doper l'emploi]* ». Avant de critiquer les réticences, entre autres en France et en Allemagne, à réformer le marché des biens et des services.

M. Cœuré : « *Pour doper le potentiel de croissance et renforcer les fondations de notre union économique et monétaire, nous avons besoin de réformes élargies et bien séquencées dans les Etats nationaux ainsi qu'au niveau de l'Union européenne, et nous en avons besoin maintenant* ». Pour lui, il faut donner la priorité aux réformes du marché des biens et des services avant de s'attaquer à celles des marchés du travail. Le but : Faire que « les effets négatifs à court terme [d'une flexibilisation de l'emploi, ndlr] n'arrivent idéalement que lorsque la reprise gagne en vigueur ».

[http://www.challenges.fr/europe/20160617.CHA0795/la-bce-craint-une-generation-perdue-sans-reformes-rapides.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160617](http://www.challenges.fr/europe/20160617.CHA0795/la-bce-craint-une-generation-perdue-sans-reformes-rapides.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160617)

(Source : www.challenges.fr du 17/06/2016, avec AFP)

FISCALITE

● La Cour des Comptes veut taxer davantage la consommation d'alcool

Le 13/06/16, la **Cour des comptes** a rendu public un rapport dans lequel elle déclare que la lutte contre la consommation d'alcool reste insuffisante. La Cour remarque que la consommation d'alcool est la première cause d'hospitalisation, qu'elle est « à l'origine d'une soixantaine de pathologies et qu'elle a causé près de 50 000 décès en 2009 ». Elle serait également à l'origine d'un coût social de 120 milliards d'euros en 2010, explique une étude réalisée en 2015. Pour la Cour, la lutte est encore trop tiède en France, pays où « le vin et l'alcool en général font partie intégrante de l'art de vivre » : « *Le poids économique du secteur des boissons alcoolisées explique l'extrême sensibilité des acteurs envers toute remise en cause, au nom de la santé publique, du statut de l'alcool et du vin en particulier* ».

Ce que représente la filière alcool dans l'Hexagone : 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an (15 milliards pour le seul vin), et des entreprises qui génèrent 250 000 emplois directs et 550 000 emplois indirects (source : ministère de l'Agriculture). **La Cour des comptes** préconise donc des mesures financières, comme une augmentation du prix de l'alcool : « *L'action par les prix et la fiscalité apparaît dans toutes les études récentes comme l'une des mesures les plus efficaces* ». Il s'agirait de relever « les droits d'accise, un impôt indirect perçu sur la consommation de certains produits comme le tabac, l'alcool ou encore le pétrole, sur l'ensemble des boissons alcoolisées, y compris le vin jusqu'ici moins taxé, et de mettre en place un prix minimum par unité d'alcool pur contenu dans chaque boisson ». **La Cour** : « *Une première augmentation pourrait être calibrée à partir d'un objectif de recettes de 200 millions d'euros, avec un effort plus significatif pour le vin, compte tenu des augmentations récentes des droits sur les bières et spiritueux* ». Autre mesure : augmenter les amendes pour conduite en état d'ivresse. Enfin, une dernière mesure qui concerne cette fois-ci la publicité, la Cour demande que soient appliquées les mêmes restrictions « à tous les supports publicitaires, y compris Internet, qui échappe actuellement à la réglementation ».

<http://www.lefigaro.fr/conso/2016/06/14/05007-20160614ARTFIG00138-la-cour-des-comptes-veut-taxer-davantage-la-consommation-d-alcool.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/06/2016, Marie Bartnik)

[Retour au sommaire](#)

● **Fraude à la TVA : le gouvernement impose de nouvelles règles**

Le 14/06/16, à l'initiative de **Michel Sapin**, ministre des Finances, un amendement a été déposé et adopté dans le cadre de la loi Sapin 2. Le but de l'amendement : restreindre la possibilité d'auto-liquider la TVA afin de limiter la fraude fiscale (via les carrousels de TVA) et lutter contre le financement du crime organisé. La fraude a été estimée, en 2015, à 17 milliards d'euros. Désormais, « *seules les entreprises bénéficiant du statut d'opérateur économique créé par le tout nouveau Code des douanes [pourront] réaliser l'auto-liquidation* ». Bercy estime que ces opérateurs représentent actuellement la majorité du trafic ; ils collecteraient environ 75 % de la TVA à l'importation. Les autres entreprises, celle qui ne bénéficient pas de ce statut, seront tenues de demander une autorisation aux douanes. Elles devront répondre à certains critères, notamment en matière de solvabilité et de transparence. Il s'agit, pour Bercy, d'empêcher la création de sociétés impliquées dans les carrousels de TVA, une technique de blanchiment très simple. **La Tribune** : « *Les carrousels de TVA [sont] un mécanisme consistant à importer des biens hors TVA, à les revendre TVA comprise, à empocher le différentiel et à oublier de le déclarer aux services fiscaux* ». Le risque que prend le gouvernement est de réduire la compétitivité des ports français, qui sont « *déjà largement distancé par Rotterdam, Amsterdam ou Anvers* ». Mais le jeu en vaudrait la chandelle, si l'on tient compte des risques de fraude massive à la TVA. D'autant qu'au-delà des pertes pour les recettes fiscales, le crime organisé se nourrit de cette fraude. **Neven Mates**, auteur d'un rapport sur le sujet pour la Cour des comptes européenne, le 03/06/16 : « *C'est un problème de criminalité. L'interrompre devrait être en tête des préoccupations. La fraude à la TVA en Europe représente un problème d'autant plus crucial qu'une part importante finance le crime organisé* ». **Carlo van Heuckelom**, le responsable de la criminalité économique chez Europol a estimé que le crime organisé empochait chaque année, via les carrousels de TVA, de 40 à 60 milliards d'euros, sur les 135 milliards de TVA qui échappent ainsi aux Etats.

<http://www.latribune.fr/economie/france/fraude-a-la-tva-le-gouvernement-impose-de-nouvelles-regles-579411.html>

(Source : www.latribune.fr 15/06/2016, Fabien Piliu)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Inondations : l'URSSAF Ile-de-France aide les entreprises touchées**

Afin d'aider les entreprises ayant souffert à cause des inondations, l'Urssaf Ile-de-France (IDF) a mis en place un dispositif destiné à accompagner celles qui ont eu à subir des dégâts suite aux intempéries du début du mois. Le but : anticiper d'éventuelles difficultés. Les entreprises dont l'activité a été impactée par les intempéries peuvent donc prendre contact avec l'Urssaf IDF (par téléphone au 0.800.000.064 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : conditions-climatiques.iledefrance@urssaf.fr). Les responsables d'une entreprise peuvent aussi bénéficier, sur rendez-vous, d'un entretien personnalisé avec un conseiller. *Pour plus d'informations : www.iledefrance.urssaf.fr*

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/inondations-l-urssaf-aide-les-entreprises-touchees-14-06-2016-5883747.php#xtor=EREC-1481423602----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/inondations-l-urssaf-aide-les-entreprises-touchees-14-06-2016-5883747.php#xtor=EREC-1481423602----)

(Source : www.leparisien.fr du 14/06/2016

[Retour au sommaire](#)

● **SNCF : la CGT-Cheminots ne signe pas l'accord sur le temps de travail**

Le 14/06/16, la **CGT-Cheminots** a annoncé qu'elle ne signera pas l'accord sur le temps de travail à la SNCF. A l'heure où est écrit cet article, on ignore si le syndicat fera valoir ou non son droit d'opposition. Pour rappel, l'accord a été signé par l'Unsa et la CFDT. C'est après avoir pris l'avis de ses militants que la CGT a pris sa décision. **La CGT** : « *57,66 % d'entre eux ont fait savoir leur souhait de ne pas voir apposer la signature de la CGT sur cet accord tel qu'il est proposé par la direction* ». Avec SUD-rail, la CGT-Cheminots rassemble 50 % des voix nécessaires qui lui permettent de s'opposer, dans les huit jours, à un accord. **La CGT** : « *C'est à l'appui des analyses et des éléments de réflexion issus de ses syndicats que la direction fédérale définira des suites qu'il conviendra de donner à l'accord d'entreprise, [comme à l'accord de branche, parallèlement signé par trois syndicats]* ». La CGT et SUD

considèrent que l'écart subsistant entre le texte d'entreprise et de branche est une porte ouverte à du « *dumping social* ».

[http://www.challenges.fr/france/20160615.CHA0544/sncf-la-cgt-cheminots-ne-signes-pas-l-accord-sur-le-temps-de-travail.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160615](http://www.challenges.fr/france/20160615.CHA0544/sncf-la-cgt-cheminots-ne-signes-pas-l-accord-sur-le-temps-de-travail.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160615)

(Source : www.challenges.fr du 15/06/2016, avec AFP)

● **Kerviel : le parquet requiert le rejet de la demande de dommages-intérêts de 4,9 milliards de la Société générale**

Le 24/06/16, dans l'affaire Kerviel contre Société Générale, l'avocat général a requis le rejet de la demande de dommages-intérêts à hauteur de 4,9 milliards d'euros formulée par la Société générale. Pourquoi ? Pour que l'affaire ait une vertu pédagogique auprès des banques. **Jean-Marc Huy**, avocat général devant la Cour d'appel de Versailles : « *Votre décision pourrait être un message fort donné aux établissements bancaires pour éviter qu'à l'avenir de tels faits puissent se reproduire. [...] [La banque a] commis des fautes civiles, distinctes et de nature différente des fautes pénales de Jérôme Kerviel, qui apparaissent suffisantes pour entraîner la perte totale de son droit à réclamer une compensation intégrale de ses pertes* ». La réaction de la **Société Générale** : « *Nous sommes surpris par les réquisitions de l'avocat général qui ne reflètent ni les trois jours d'audience ni les précédentes procédures devant le tribunal correctionnel et la Cour d'appel. [...] Nous avons toujours reconnu les faiblesses et négligences de nos systèmes de contrôle, et les avons d'ailleurs corrigées, mais ce sont les agissements frauduleux de Jérôme Kerviel qui les ont mis en échec. [...] A l'occasion de ses observations, l'avocat général confirme la culpabilité pénale de Jérôme Kerviel et le montant de la perte et rejette la thèse de la défense qui prétendait que la banque avait connaissance des prises de risque de Jérôme Kerviel. L'avocat général écarte donc toute complicité de la Banque. [...] Société Générale s'en remet à la sagesse de la Cour d'appel de Versailles et attend avec sérénité son arrêt* ».

[http://www.challenges.fr/france/20160617.CHA0791/kerviel-le-parquet-requiert-le-rejet-de-la-demande-de-dommages-interets-de-4-9-milliards-de-la-societe-generale.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160617](http://www.challenges.fr/france/20160617.CHA0791/kerviel-le-parquet-requiert-le-rejet-de-la-demande-de-dommages-interets-de-4-9-milliards-de-la-societe-generale.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160617)

(Source : www.challenges.fr du 17/06/2016, avec AFP)

LA VIE DES REGIONS

● **Bordeaux-Lac : travail illégal sur le chantier de l'Urssaf**

Lors des travaux entrepris au siège régional de l'Urssaf d'Aquitaine, à Bordeaux-Lac, cette dernière a contrôlé les entreprises chargées du chantier. C'est avec une certaine stupeur que les agents ont découverts qu'une des ces entreprises, spécialisée dans le domaine du thermique, faisait travailler deux salariés non déclarés (un Italien et un Roumain). L'entreprise sous-traite pour le compte d'un grand groupe national basé à Tours auquel le marché avait été attribué. **L'Urssaf** : « *Même si elles disposent d'un établissement en Europe, les entreprises étrangères ne peuvent se prévaloir de la mesure de détachement dans le cadre de la prestation de service international. Les salariés doivent être déclarés dans un établissement français* ». L'activité de l'entreprise a aussitôt été arrêtée, à la demande de l'Urssaf et une enquête ouverte. A la fin de cette enquête, le dossier sera transmis au procureur de la République et les travaux pourront reprendre dans des conditions conformes. Cette affaire s'inscrit dans le cadre d'une chasse aux fraudeurs renforcée, mesure qui porte ses fruits depuis qu'elle a été instaurée.

<http://www.sudouest.fr/2016/06/13/travail-illegal-sur-le-chantier-de-l-urssaf-2398198-2780.php>

(Source : www.sudouest.fr du 13/06/2016, Jean-Michel Desplos et Bruno Béziat)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Institut Montaigne : Réanimer le système de santé**

→ **Présentation de l'Institut Montaigne** : « *Soutenabilité financière, inégalités d'accès et de qualité des soins, crise des professionnels de santé ou encore retard en matière d'innovation biomédicale sont autant de défis qu'il est indispensable de relever. Ce rapport propose une vision de long terme pour réformer notre système en préservant sa qualité et son universalité. [...] La France se situe historiquement dans le peloton de tête des pays les*

plus performants en matière de santé avec une espérance de vie parmi les plus longues du monde (82,3 ans) et des soins accessibles financièrement pour les patients. Nous disposons également de vrais atouts dans le domaine de l'innovation médicale et des industries de santé, qui assurent encore aujourd'hui un rayonnement international. Notre système a su par ailleurs promouvoir un modèle basé sur un socle de valeurs solides : solidarité, liberté de choix, mixité entre secteurs public et privé, universalité... Et pourtant, malgré un surinvestissement qui représente chaque année 11 % du PIB, de nombreux risques menacent sa pérennité et sa qualité : un déficit budgétaire persistant ; une qualité des soins hétérogène ; une offre de soins mal adaptée aux besoins ; une érosion de la recherche biomédicale. Afin de faire de la santé un des thèmes forts de la campagne pour la présidentielle 2017, l'Institut Montaigne formule cinq axes de propositions pour rehausser notre système de santé au rang des meilleurs systèmes du monde. **Les cinq propositions de l'Institut Montaigne : 01)-** Faire de l'information et de la transparence sur la qualité des soins un levier fondamental de transformation au service des patients et des citoyens ; **02)-** Renforcer la pertinence, la qualité et l'efficacité de l'offre de soins autour du patient ; **03)-** Donner une plus grande place à l'innovation en santé ; **04)-** Transformer la gouvernance de la politique de santé, source de nombreux blocages, pour permettre la mise en mouvement du système ; **05)-** Clarifier les places respectives de l'Assurance maladie et des complémentaires santé ».

<http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/reanimer-le-systeme-de-sante>

→ "Réanimer le système de santé, propositions 2016" dans son intégralité (100 pages) :

http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/rapport_reanimer_le_systeme_de_sante.pdf

→ "Réanimer le système de santé, propositions 2016" résumé (2 pages) :

http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/resume_sante_prov.pdf

(Source : www.institutmontaigne.org, juin 2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr